



repenser.

La générosité en héritage

En 2019, les Canadiens ont fait des dons de 10,3 G\$¹. Mais ces dons ont-ils été faits de façon optimale? Les donateurs laissent souvent en héritage des fonds après impôt. Ils pourraient aussi laisser d'autres actifs, comme des biens immobiliers, des actions et même des contrats d'assurance-vie. Un donateur stratégique s'assure que les biens qu'il laisse en héritage sont les plus avantageux. Les lois canadiennes offrent des incitatifs généreux aux personnes qui font des dons de bienfaisance. Mais le crédit d'impôt maximal dont les donateurs peuvent bénéficier dépend de leur revenu net et du moment du don².

Faire don d'un contrat d'assurance-vie aujourd'hui ou au décès?

Pour le savoir, il faut comparer les avantages fiscaux de chaque option en tenant compte des crédits d'impôt que le donateur peut accumuler au cours de sa vie.

Prenons l'exemple d'une femme non fumeuse de 45 ans³. Elle veut maximiser l'incidence positive de son don de bienfaisance et le crédit d'impôt. Elle choisit donc une Vie universelle Sun Life II avec des primes uniformes à vie et un capital-décès de 1 M\$. Son revenu imposable actuel est de 250 000 \$. Lorsqu'elle prendra sa retraite à 65 ans, ce revenu sera de 75 000 \$. Elle s'attend à avoir une facture fiscale supplémentaire de 300 000 \$ à son décès.

Calcul du crédit d'impôt réel de la Cliente

Année	Âge	Assurance				Revenu imposable annuel	Don fait aujourd'hui			Don fait au décès	
		Paiement annuel ³	Valeur de rachat	Capital-décès (don au décès)	TRI sur le capital-décès		Crédit d'impôt annuel potentiel ⁴	Crédit d'impôt (basé sur le revenu)	Crédits d'impôt accumulés (avec croissance composée de 2 %)	Crédit d'impôt potentiel au décès ⁴	Crédit d'impôt réel au décès (basé sur le revenu) ⁵
5	50	11 909	1 301	1 000 000	115,0 %	250 000	5 259	5 259	27 368	401 600	401 600
10	55	11 909	2 900	1 000 000	37,3 %	250 000	5 259	5 259	57 585	401 600	401 600
15	60	11 909	4 865	1 000 000	19,7 %	250 000	5 259	5 259	90 946	401 600	401 600
20	65	11 909	7 279	1 000 000	12,3 %	75 000	4 783	4 783	127 304	401 600	401 600
25	70	11 909	10 247	1 000 000	8,4 %	75 000	4 783	4 783	165 443	401 600	380 295
30	75	11 909	13 894	1 000 000	6,0 %	75 000	4 783	4 783	207 551	401 600	380 295
35	80	11 909	18 375	1 000 000	4,4 %	75 000	4 783	4 783	254 043	401 600	380 295
EV	40	11 909	23 882	1 000 000	3,3 %	75 000	4 783	4 783	305 373	401 600	380 295
	45	11 909	30 650	1 000 000	2,5 %	75 000	4 783	4 783	362 045	401 600	380 295
	50	11 909	38 967	1 000 000	1,9 %	75 000	4 783	4 783	424 616	401 600	380 295
	55	11 909	49 188	1 000 000	1,4 %	75 000	4 783	4 783	493 700	401 600	380 295

Les valeurs en gras correspondent à la solution permettant de bénéficier du crédit d'impôt le plus élevé pour chaque année. EV = Espérance de vie.

repenser.



	Don fait aujourd'hui	Don fait au décès
Propriétaire du contrat	Organisme de bienfaisance	Donateur (personne assurée)
Bénéficiaire	Organisme de bienfaisance	Organisme de bienfaisance
Possibilité de changer le bénéficiaire après l'établissement du contrat?	Non	Oui
Accès à la valeur de rachat (si applicable)?	Non	Oui
Crédit d'impôt⁵	5 259 \$ chaque année où la prime est versée et que le revenu est de 250 000 \$; 4 783 \$ lorsque le revenu diminue pour passer à 75 000 \$. Les crédits d'impôt s'élèvent à 305 373 \$ à l'âge de l'EV (en supposant 2 % de croissance).	Une déduction unique de 401 600 \$ s'applique s'il n'y a pas de limite de revenu imposable. À partir de 65 ans, le revenu imposable de la Cliente diminue et son impôt à payer aussi. Elle ne peut donc bénéficier que d'un crédit d'impôt pour dons de 380 295 \$.

Repensez la stratégie de dons des Clients. Les Clients qui font don d'un contrat d'assurance aujourd'hui peuvent céder le contrôle de ce contrat. Mais ils peuvent aussi accumuler un crédit d'impôt plus élevé au cours de leur vie, selon leur revenu imposable et le moment de leur décès.

Communiquez avec un représentant des ventes de la Sun Life pour en savoir plus sur notre outil Excel Dons de bienfaisance – Donner aujourd'hui ou au décès?

¹ <https://www.statista.com/statistics/478794/total-charitable-donations-in-canada/>

² Les donateurs peuvent demander un crédit d'impôt non remboursable pour réduire leur facture fiscale. Les crédits d'impôt combinés du fédéral et du provincial se situent entre 40 % et 54 % selon la province de résidence et le revenu gagné.

³ Primes calculées pour les résidents de l'Ontario.

⁴ On suppose ici que la prime est versée au début de l'année et que le capital-décès est versé à la fin de l'année. Par souci de simplicité, on suppose que le crédit d'impôt est versé dans la même année où la prime ou le capital-décès est versé.

⁵ Le crédit d'impôt réel est fonction de l'impôt à payer. Les valeurs sont basées sur la facture fiscale au décès et sur l'impôt sur le revenu de l'année en cours et de l'année précédente avec un taux d'imposition de 53,53 %.